

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du 28 septembre 2022

DEPARTEMENT

NORD

Date : 28/09/2022

Numéro : 2022-063

L'an deux mille vingt deux

et le 28 septembre

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	26

Date de la convocation
22/09/2022

Date d'affichage
22/09/2022

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine ARCHO, Séverine STIEVET, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie NAGELS, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Cédric WAWRZYNIAK qui donne pouvoir à Julie NAGELS
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN
Betty FRANQUET qui donne pouvoir à Antoine RICHARD

Absent :

Didier GODMEZ

A été nommée secrétaire de séance : Julie NAGELS

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

**Objet : Modifications à la convention d'adhésion aux services de prévention
du CDG59 Pôle Santé au Travail – adoption d'une contribution santé**

le 12/10/2022

et publication,

du 12/10/2022

ou notification

du

Publication sur le site internet

Le 30/05/2023

Préambule :

Lors du Conseil Municipal en date du 08 juin 2020, la commune a délibéré, délibération n°2020-029 pour l'adhésion aux services de prévention du CDG59 Pôle santé Sécurité au travail.

Des modifications ont été apportées à cette convention : le centre de gestion a fait évoluer ses services de santé et médecine de travail et ses tarifs (tarifs en forte hausse). Il convient donc de délibérer à nouveau pour accepter les modifications apportées à cette convention avec le CDG59.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique (articles L452-40 à L454-47) ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2021-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°D2022-37 du conseil d'administration du CDG59 en date du 30 juin 2022 fixant les conditions de tarification des services du CDG59,

Considérant que le projet de convention avec le CDG 59 a été transmis aux membres du Conseil avec le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 26 voix pour,

- **D'approuver les modifications à la convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, Pôle Santé Sécurité au Travail,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet figure en pièce jointe de la présente délibération.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER